



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 130 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009 fait suite à la résolution 62/229 de l'Assemblée générale. Un crédit additionnel de 7 millions de dollars (déduction faite des contributions du personnel) est demandé dans le présent rapport, compte tenu de l'évolution des taux de change et d'inflation et des coûts salariaux standard. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'inscription au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda d'un crédit additionnel d'un montant brut de 7 831 700 dollars (montant net : 6 948 000 dollars) pour l'exercice biennal 2008-2009.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Explication de la variation du montant net du crédit nécessaire	4
III. Pension des juges.....	8
IV. Décision attendue de l'Assemblée générale	8
Annexe	
Tribunal pénal international pour le Rwanda : hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009.....	9

I. Introduction

1. Le premier rapport sur l'exécution du budget a pour principal objet d'indiquer les ajustements à apporter au montant du crédit initialement ouvert compte tenu des fluctuations des taux de change et d'inflation et de l'évolution des coûts standard sur lesquels reposait le calcul dudit montant.

2. Ces ajustements techniques se traduisent par une augmentation nette de 6 984 000 dollars des prévisions de dépenses du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Leur répartition par organe et par objet de dépense est indiquée, respectivement, dans les tableaux 1 et 2 ci-après, assortie à chaque fois de la ventilation par facteur de variation.

3. Les variations des paramètres budgétaires initialement utilisés pour déterminer le montant des crédits nécessaires sont expliquées aux paragraphes 5 et 6. L'annexe met en regard les taux retenus dans les hypothèses budgétaires initiales et ceux proposés dans le présent rapport.

Tableau 1

Tableau récapitulatif des prévisions de dépenses et de recettes, par organe du Tribunal, et des ajustements proposés, par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe	Crédit ouvert pour 2008-2009 ^a	Ajustements proposés			Total	Montant révisé du crédit nécessaire
		Taux de change	Inflation	Coûts standard		
A. Chambres	8 996,9	(27,7)	1 167,5	–	1 139,8	10 136,7
B. Bureau du Procureur	58 965,5	(354,7)	1 531,6	475,8	1 652,7	60 618,2
C. Greffe	190 760,9	(1 000,6)	4 951,6	729,7	4 680,7	195 441,6
D. Groupe de la gestion des archives et des dossiers	8 632,9	(112,8)	471,3	–	358,5	8 991,4
Montant total (brut)	267 356,2	(1 495,8)	8 122,0	1 205,5	7 831,7	275 187,9
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	19 889,6	(73,3)	127,4	829,6	883,7	20 773,3
Montant total (net)	247 466,6	(1 422,5)	7 994,6	375,9	6 948,0	254 414,6

^a Approuvé dans la résolution 62/229.

Tableau 2
**Tableau récapitulatif des prévisions de dépenses, par objet de dépense,
et des ajustements proposés, par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe	Crédit ouvert pour 2008-2009 ^a	Ajustements proposés			Total	Montant révisé du crédit nécessaire
		Taux de change	Inflation	Coûts standard		
Postes	170 097,2	(920,9)	4 606,7	375,9	4 061,7	174 158,9
Autres dépenses de personnel	16 556,4	(384,2)	(248,6)	–	(632,8)	15 923,6
Émoluments de non-fonctionnaires	8 362,5	(27,7)	1 151,7	–	1 124,0	9 486,5
Consultants et experts	1 034,0	10,5	52,9	–	63,4	1 097,4
Frais de voyage des représentants	634,4	–	15,8	–	15,8	650,2
Voyages	4 977,6	–	121,3	–	121,3	5 098,9
Services contractuels	23 714,2	10,0	1 250,0	–	1 260,0	24 974,2
Frais généraux de fonctionnement	13 485,6	(83,2)	733,5	–	650,3	14 135,9
Dépenses de représentation	7,1	(0,2)	0,3	–	0,1	7,2
Fournitures et accessoires	3 172,9	(15,1)	170,0	–	154,9	3 327,8
Mobilier et matériel	2 347,7	(10,5)	125,5	–	115,0	2 462,7
Aménagement des locaux	289,8	(1,2)	15,5	–	14,3	304,1
Subventions et contributions	2 787,2	–	–	–	–	2 787,2
Contributions du personnel	19 889,6	(73,3)	127,4	829,6	883,7	20 773,3
Montant total (brut)	267 356,2	(1 495,8)	8 122,0	1 205,5	7 831,7	275 187,9
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	19 889,6	(73,3)	127,4	829,6	883,7	20 773,3
Montant total (net)	247 466,6	(1 422,5)	7 994,6	375,9	6 948,0	254 414,6

^a Approuvé dans la résolution 62/229.

II. Explication de la variation du montant net du crédit nécessaire

4. Les ajustements liés aux facteurs indiqués dans les tableaux 1 et 2 se traduiraient par une augmentation des dépenses d'un montant de 7 831 700 dollars, ce qui porterait le montant brut révisé du crédit nécessaire à 275 187 900 dollars. On trouvera ci-après des précisions sur ces ajustements.

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	
Crédit ouvert ^a	267 356,2
Modification des hypothèses budgétaires	
Fluctuations des taux de change	(1 495,8)
Nouvelles hypothèses relatives à l'inflation	8 122,0
Ajustement des coûts salariaux standard (traitements et dépenses communes de personnel)	1 205,5
	Modification fondée sur les taux de change opérationnels de l'ONU
	Modification fondée sur les indices des prix à la consommation, les coefficients d'ajustement publiés et les ajustements au coût de la vie effectivement appliqués
	Modification fondée sur l'analyse des données relatives aux traitements et dépenses communes de personnel et aux postes vacants, sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et sur le montant des contributions du personnel après incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement
Montant total brut révisé	275 187,9

^a Approuvé dans la résolution 62/229.

A. Fluctuations des taux de change

(Diminution de 1 495 800 dollars)

5. Pour actualiser les coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change opérationnel en vigueur au moment de l'actualisation (taux de change le plus récent). On se souviendra que, dans son rapport sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible [A/51/5 (Vol. I)]. Le Secrétaire général avait répondu qu'il ne serait pas indiqué de décider par avance d'utiliser soit la méthode de la moyenne soit le dernier taux de change mensuel disponible pour établir les prévisions budgétaires et actualiser les coûts, et que cette décision devrait être prise lors de chaque actualisation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse.

6. Dans le présent rapport, on a utilisé les taux de change effectifs pour la période de janvier à novembre 2008 et le taux de change de novembre 2008 pour le mois de décembre. Compte tenu de la récente appréciation du dollar des États-Unis par rapport à d'autres monnaies (voir fig. 1 à 3 ci-après), le taux de change de novembre (dernier taux disponible) a été utilisé pour 2009 de façon à obtenir l'estimation la plus basse du crédit nécessaire, conformément à la méthode en vigueur. La réduction de 1 495 800 dollars s'explique par une baisse des dépenses prévues en 2009, compensée en partie par une augmentation des ressources nécessaires en

2008. Les ajustements à apporter en fonction des taux effectifs de 2009 seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Les montants additionnels demandés aux rubriques Consultants et experts et Services contractuels en raison des fluctuations des taux de change s'expliquent par le fait que les montants inscrits pour 2008 sont supérieurs à ceux de 2009, année au cours de laquelle on prévoit une réduction du nombre de procès.

Figure 1
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis en 2008

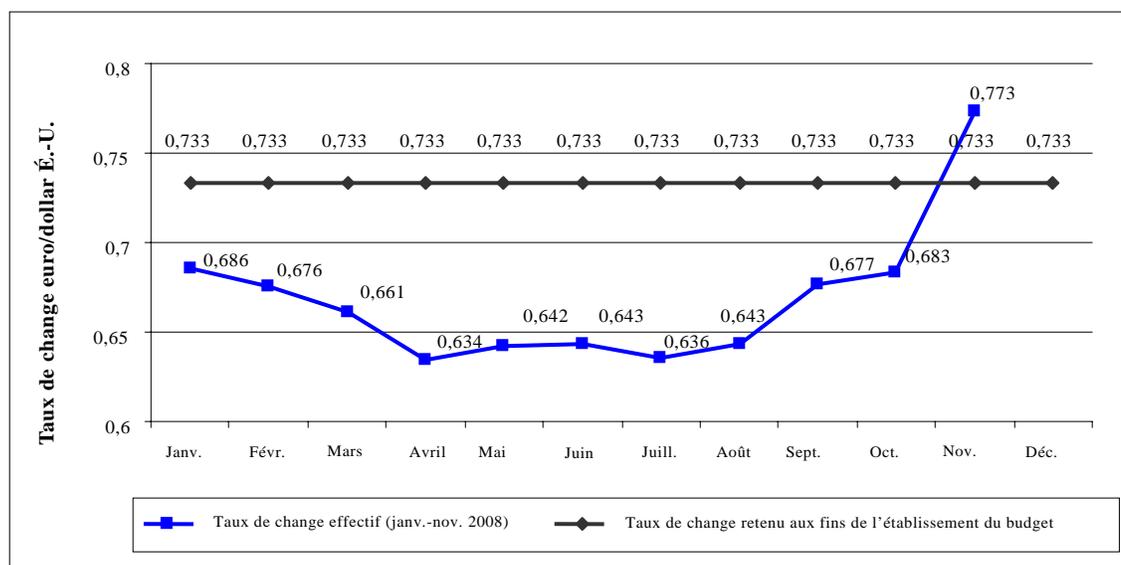


Figure 2
Évolution du taux de change du franc rwandais par rapport au dollar des États-Unis en 2008

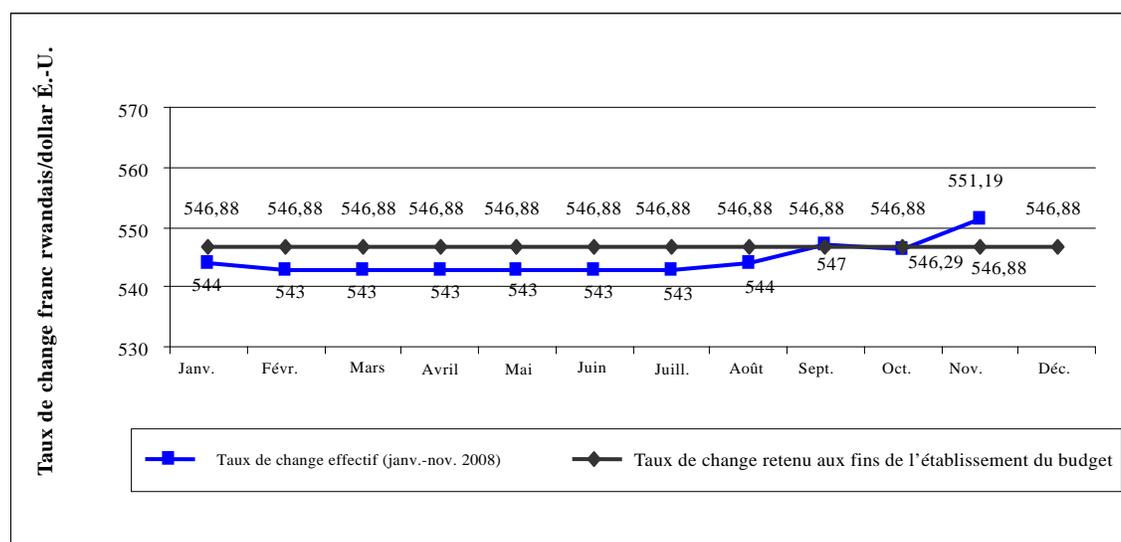
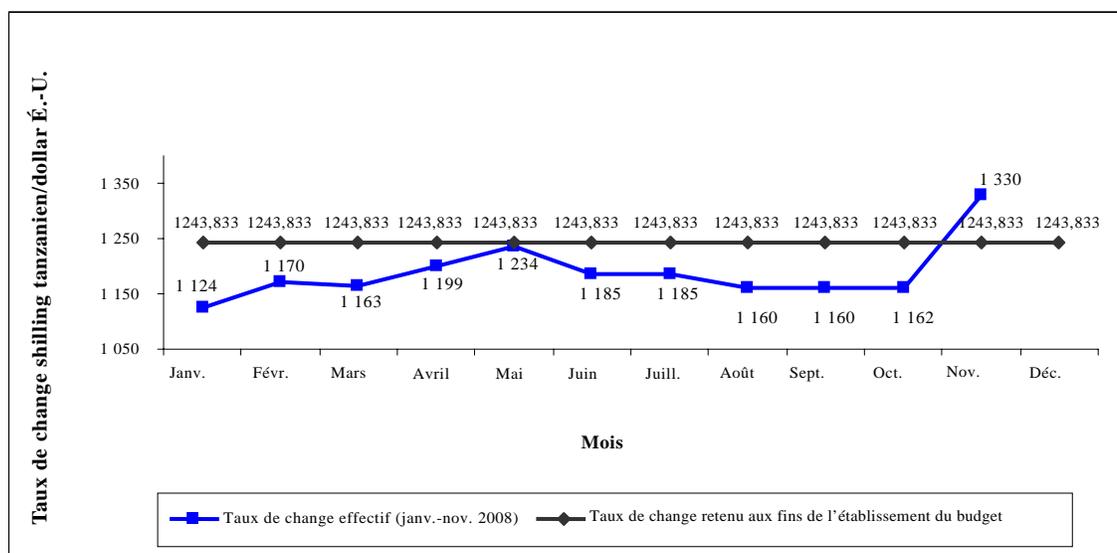


Figure 3
Évolution du taux de change du shilling tanzanien par rapport
au dollar des États-Unis en 2008



B. Inflation

(Augmentation de 8 122 000 dollars)

7. Les estimations révisées concernant les taux d'inflation, qui influent sur tous les objets de dépense à Arusha, Kigali et La Haye, reposent, d'une part, sur les coefficients d'ajustement effectivement appliqués de janvier à novembre 2008 et les projections effectuées à partir des données utilisées par la Commission de la fonction publique internationale et, d'autre part, sur les données les plus récentes relatives aux indices des prix à la consommation et les ajustements effectifs au coût de la vie. À la rubrique Autres dépenses de personnel, la réduction liée aux variations des taux d'inflation s'explique par le fait qu'un crédit non renouvelable a été demandé pour 2009 en vue du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour exercer certaines des fonctions rattachées aux postes qu'il est prévu de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2009. Afin d'appliquer les mêmes coefficients d'ajustement au titre de l'inflation aux postes et aux autres dépenses de personnel, on a tenu compte des coûts salariaux standard applicables aux postes les plus récents pour calculer le montant prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui a entraîné une réduction du crédit nécessaire.

C. Ajustement des coûts standard

(Augmentation de 1 205 500 dollars)

8. L'augmentation de 1 205 500 dollars est le résultat net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et du barème des contributions du personnel. Les modifications apportées aux coûts salariaux standard pour 2008 reposent sur les moyennes, par catégorie et par classe,

effectivement enregistrées depuis le début de l'exercice biennal. Les prévisions pour 2009 reposent sur les tendances observées en 2008.

III. Pension des juges

9. Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 62/229, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir dans le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009 des informations sur les modalités précises de gestion des crédits à affecter au provisionnement des pensions de retraite des juges du Tribunal et des pensions de réversion de leurs ayants droit.

10. Étant donné que les juges du Tribunal ont un régime de retraite qui leur est propre, le mécanisme d'investissement qu'il faudrait mettre en place aurait fondamentalement pour but d'assurer, au minimum, la couverture des obligations contractées à l'égard des anciens juges du Tribunal. Le Secrétariat, qui étudie actuellement la question d'un mécanisme adéquat avec le concours d'experts en administration de pensions, rendra compte de l'issue de ces travaux à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

IV. Décision attendue de l'Assemblée générale

11. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note du présent rapport;**
- b) **Approuver l'inscription au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda d'un crédit additionnel d'un montant brut de 7 831 700 dollars (montant net : 6 948 000 dollars) pour l'exercice biennal 2008-2009.**

Annexe

Tribunal pénal international pour le Rwanda : hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009

Paramètre budgétaire	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro/dollar É.-U.)				Arusha (shilling tanzanien/dollar É.-U.)				Kigali (franc rwandais/dollar É.-U.)			
	Hypothèses retenues aux fins du calcul du montant du crédit initial		Hypothèses proposées aux fins du calcul du montant révisé du crédit nécessaire		Hypothèses retenues aux fins du calcul du montant du crédit initial		Hypothèses proposées aux fins du calcul du montant révisé du crédit nécessaire		Hypothèses retenues aux fins du calcul du montant du crédit initial		Hypothèses proposées aux fins du calcul du montant révisé du crédit nécessaire	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Taux de change	0,733	0,733	0,677	0,773	1 243,833	1 243,833	1 200,167	1 330,000	546,880	546,880	545,139	551,190
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,00	2,00	2,50	1,70	4,90	4,0	9,30	7,70	7,50	7,30	9,50	8,00
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	55,75	57,55	67,55	52,10	41,23	43,3	43,45	42,47	47,35	42,68	47,02	53,73
Dépenses communes de personnel (en pourcentage)	40,24	40,24	40,24	40,24	80,56	80,6	80,56	80,56	98,52	98,52	79,84	79,84
Taux de vacance des postes stables (en pourcentage)												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9,50	9,50	9,50	9,50	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10
Agents des services généraux et des catégories apparentées	7,90	7,90	7,90	7,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90
Taux de vacance des nouveaux postes (en pourcentage)												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,00	50,00	50,00	50,00	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10
Agents des services généraux et des catégories apparentées	40,00	40,00	40,00	40,00	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90